

7.1 - Notice des annexes sanitaires

Eau potable

La commune de Chasse-sur-Rhône adhère au Syndicat Mixte d'Eaux Potables Rhône Sud, et confie la gestion de la distribution de l'eau potable à La Lyonnaise Des Eaux depuis juillet 2015.

L'alimentation en eau potable des communes du Syndicat est assurée par les puits d'exploitation implantés dans le méandre de Chasse-Ternay, à moins de 150 mètres du fleuve. La quantité exploitée est de l'ordre de 5 millions de m³/an. Cette zone de captage est soumise à une forte pression polluante liée à la présence de nombreux facteurs de risque : forte industrialisation, infrastructures routières et ferroviaires, fleuve, versant... L'eau distribuée présente néanmoins une bonne qualité bactériologique et est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés (source : ARS Délégations Territoriales de l'Isère et du Rhône).

La totalité de la commune est desservie par le réseau communal de distribution de l'eau potable. Trois services de distribution existent et sont desservis, pour les moyen et haut services, chacun par un réservoir (un secteur surpressé existe depuis le haut service de distribution), et pour le 3ème (ex-bas service anciennement alimenté depuis le réservoir de Morand qui a été désaffecté le 4 juin 2013), à partir du réseau de distribution moyen service par l'intermédiaire de trois ouvrages de stabilisation/régulation qui rétablissent pour les abonnés de l'ex bas service de distribution, des conditions de pression comparables à celles du bas service.

On compte plus de 42 km de réseau sur la commune. Le rendement du réseau (ratio volume d'eau produit/volume distribué) était de 88,24 % en 2014. Il s'agit d'un bon rendement synonyme d'un réseau en bon état, limitant les pertes. Le plan des réseaux d'eau est joint aux présentes annexes sanitaires.

On comptait 2 371 abonnés au service en 2014, dont 25 industriels et 59 abonnements municipaux.

La commune ne possède pas de ressource en eau potable. L'eau distribuée provient des installations gérées par le Syndicat Mixte Rhône Sud, dont le siège social est à Sérézin du Rhône. La zone de captage se situe sur les communes de Chasse sur Rhône et Ternay, dans un méandre du Rhône.

Assainissement

« ViennAgglo » exerce la compétence assainissement depuis 2007 en ce qui concerne la collecte des eaux usées et le contrôle des assainissements non collectifs. Le traitement est assuré par le SISEC, gestionnaire de la station d'épuration intercommunale.

« ViennAgglo » a lancé la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales qui sera validé avant fin 2017. Celui-ci permettra de dégager les priorités en termes de travaux sur les 15 années à venir sur les réseaux existants. En attendant ces nouveaux documents, les présentes annexes sanitaires comportent le zonage de l'assainissement collectif modifié en 2016 (ainsi que son rapport de modification), la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome réalisée en 2011 et le zonage des eaux pluviales réalisé en 2011.

A/ Les eaux usées

On compte plus de 42 km de réseau d'assainissement sur la commune, dont plus de 30 km en réseau séparatif. Le réseau est globalement en bon état. Il raccorde la quasi-totalité des secteurs urbanisés de la commune. Seules une quarantaine de logements ne sont pas raccordés au réseau et relèvent de l'assainissement non collectif.

Le Syndicat Intercommunal pour la Station d'Épuration de Chasse-sur-Rhône (SISEC) est le gestionnaire de la station d'épuration intercommunale. Sa capacité de traitement est de 19000 Équivalents Habitants. Les eaux usées sont contrôlées dès leur arrivée et bénéficient d'un prétraitement physico-chimique. Les effluents sont traités de manière biologique par boues activées grâce à de l'air envoyé sous pression. La station dispose d'un bassin d'aération et de deux bassins clarificateurs.

En 2015, au niveau intercommunal, 4 612 foyers étaient raccordés au réseau d'assainissement soit environ 11 530 personnes. La commune de Chasse-sur-Rhône comptait 2338 abonnés soit 5845 habitants.

Qu'il s'agisse de la charge hydraulique ou organique, les objectifs de développement fixé par le PLU ont été jugés largement compatibles avec les capacités de la station du SISEC.

B/ Les eaux pluviales

ViennAgglo exerce la compétence en la matière. La commune compte un peu plus de 30 km de réseau d'eaux pluviales. Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas par des fossés et dirigées gravitairement en direction de l'exutoire principal que constitue le Rhône.

Collecte et traitement des déchets

Le ramassage des déchets sur la commune de Chasse-sur-Rhône est géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Une partie des déchets ménagers est collectée au porte à porte, tandis qu'une collecte sélective est assurée par de nombreux points d'apport volontaire des déchets constitués de conteneurs (verres), des bacs jaunes (emballages, papiers cartons,...). Les déchets ménagers sont acheminés aux centres d'incinération du Grand Lyon. Le traitement des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération est assuré par le Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères (SYVROM).

Une déchetterie intercommunale se situe le long de la RD36 en direction de Ternay.